

Question écrite concernant l'aménagement du Parc du Bon Pasteur et du Doolegt

Le 31/1/2019 - il y a donc 2 ans – le conseil communal a voté une convention pour la gestion du Parc du Bon Pasteur et du Doolegt par Bruxelles Environnement ; celle-ci n'était que provisoire . Cette convention concernait la gestion du Parc et les futurs aménagements comme par exemple une grande plaine de jeux.

Quel est le suivi de la commune dans ce dossier ?

Une convention définitive a - t'elle été signée ? Si non quand pensez-vous qu'elle pourrait être signée?

Comment les citoyens pourront-ils être associés aux nouveaux projets ?

Le 23-2-2021

Claire Finné

Co-cheffe de groupe Ecolo-Groen